

**Thiers Dore**  
**et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2023 à 13H00

**Date de la convocation :** 12 Janvier 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 Janvier 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

### Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Bernard VIGNAUD, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Martine MUNOZ, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Georges LOPEZ.

### Membres du Bureau absents excusés :

Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

### Membres du Bureau ayant donné procuration :

Stéphane RODIER à Tony BERNARD  
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON  
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER  
Philippe BLANCHOZ à Bernard VIGNAUD  
Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE  
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre DUBOST

**ACHAT D'EQUIPEMENTS POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES –  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT  
DES TERRITOIRES RURAUX 2023 (DETR)**

*Rapporteur Pierre ROZE, Vice-Président*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

**Vu** la délibération n°20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et au Président ;

**Considérant** les articles L 2334-32 à L 2334-39, et les articles L 2334-19 à L 2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

**Considérant** que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre qui ne forment pas un ensemble de plus

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

20

Membre du Bureau représenté :

6

Membres présents sans voix  
délibératives :

1

Total votants :26

de 75 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centres de plus 20 000 habitants peuvent prétendre à cette dotation d'équipement pour accompagner financièrement la conduite de certains programmes d'investissements locaux,

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) souhaite bénéficier d'une aide financière de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023, au taux de 30 % et plafonnée à 1 500 000 €. Cette sollicitation entre dans le cadre du projet d'amélioration des équipements des établissements scolaires et ce au titre des grosses réparations et aménagement de locaux scolaires préélémentaires ou élémentaires ou de cantines scolaires.

Le service commun Education de la Communauté de communes, créé depuis le 1er janvier 2020, permet de regrouper des missions opérationnelles exercées par des Communes du territoire de TDM en matière de fonctionnement des équipements scolaires préélémentaires et primaires publics, fonctionnement des restaurants scolaires et mise en place d'activités post et périscolaires. Il assure ces missions dans 5 établissements scolaires du territoire : les écoles de Saint-Flour, l'Etang, Augerolles, Vollore-Ville et Courpière (maternelle et primaire), qui disposent de 4 restaurants scolaires. Celui de Courpière a vu évoluer sa fréquentation en passant de 210 à 240 enfants accueillis chaque jour entre 2020 et 2023. Il assure également le portage de repas dans les autres cantines ponctuellement. Cette évolution nécessite le renouvellement de matériel avec une plus grande capacité et également une meilleure performance énergétique. Par ailleurs, plusieurs équipements vieillissants doivent être remplacés pour réduire les consommations d'énergie à Augerolles et Saint-Flour. Enfin, suite à la construction de nouveaux locaux, le restaurant scolaire de Vollore-Ville doit être doté de matériel permettant de faciliter la fabrication des repas avec des produits frais. L'achat de ces équipements contribuera à proposer des prestations qualitatives aux enfants dans ces établissements, tout en améliorant l'impact sur l'environnement.

Le coût de ces équipements est évalué à 28 100 euros hors taxe.

Il est proposé au Bureau communautaire de solliciter, une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2023 au titre des grosses réparations et aménagement de locaux scolaires pré-élémentaires ou élémentaires ou de cantines scolaires.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération peut être présenté comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Equipements pour les établissements scolaires	28 100 €	Etat DETR	8430 €
		Autofinancement EPCI	19 670 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 100 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 100 €</b>

Ayant entendu l'exposé qui précède,  
Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AR Prefecture**

063-200070712-20230119-DBC20230119\_09-DE  
Reçu le 31/01/2023  
Publié le 31/01/2023

- **Approuve** le projet présenté et la demande de subvention au titre de la DETR,
- **Autorise** le Président à demander la subvention DETR 2023,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 26	Conseillers présents : 20	Représentés : 6	Non-participation :
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26</b>	Pour : 26	Contre : 0	
Abstentions :			

*Pour ampliation certifiée conforme,*  
Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

**AR Prefecture**

063-200070712-20230119-DBC20230119\_09-DE  
Reçu le 31/01/2023  
Publié le 31/01/2023

---